

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 29 AVRIL 2019 à 20H00	Page 1 / 7

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 23 Avril 2019, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESLACHES** – Mme **HENRY** – M. **REMMERIE** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-adjoints
M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – MM. **MARTIN** – **LALOUETTE** – Mmes **DUPLESSIS C.** – **DUPLESSIS .E** – MM. **SORAIS** – **CHARRIER** – **KLIMCZAK** –
Mme **AUROUX** – Conseillers

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation du compte rendu du 25/03/2019

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2019.03.28/15 : Convention de mise à disposition d'un terrain communal cadastré « AE 462 » en faveur d'Amandine PETILLON, à compter du 01/04/2019, à titre gratuit.
- 2019.04.01/16 : Avenant n°1 au contrat de fourniture, installation et mise en service d'extensions à un système de vidéoprotection urbaine avec la société CITEOS pour un montant de 4.135,20 € H.T.
- 2019.04.04/17 : Convention de mise à disposition de locaux de stockage en faveur de l'USEAB du 01/04/2019 au 31/03/2020, à titre gratuit.
- 2019.04.04/18 : Convention de mise à disposition de terrains de pétanque en faveur de l'USEAB du 01/04/2019 au 31/03/2020, à titre gratuit.
- 2019.04.11/19 : Convention de mise à disposition d'une salle – bâtiment 108 rue du Val de l'Indre en faveur de M. VASSOR pour l'organisation de la fête des voisins les 22 et 23/06/2019, à titre gratuit.
- 2019.04.17/20 : Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie avec la société THYSSENKRUPP pour une période d'un an, pour un montant minimum de 1000 € H.T et maximum de 5000 € H.T.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- **Amicale du personnel – Subvention 2019**

Dans le cadre de son fonctionnement, l'Amicale du Personnel propose diverses opérations ponctuelles en faveur des adhérents (Noël des enfants, Fête des adhérents, Voyages...).

Il est proposé d'attribuer la somme de 20 € par enfant du personnel communal adhérent à l'amicale. Cette attribution est accordée jusqu'aux 14 ans de l'enfant dans l'année civile. Pour l'année 2019, 20 enfants sont recensés. Cela représente une subvention de 400 €.

Approbation à l'unanimité

- **Comice du Monde rural – Cotisation 2019**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est soumis au Conseil la demande de cotisation présentée par le Comice du monde rural. La participation, pour l'exercice 2019, est fixée à 0.10 euros par habitant, soit 178,10 euros (cent soixante-dix-huit euros et dix centimes), pour notre commune.

Approbation à l'unanimité

- **Harmonie de Huismes – Subvention exceptionnelle**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est soumis au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Harmonie de Huismes, pour un montant de 500,00 €.

Approbation à l'unanimité

- **Association des Riverains Levée : Le Danger – Subvention de fonctionnement**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est soumis au Conseil une demande de subvention émanant de l'Association des Riverains Levée : Le Danger.

Dans le cadre de son fonctionnement, il est proposé d'attribuer la somme de 100 €.

Mme AUROUX souhaite savoir en quoi consiste cette association.

M. REMMERIE précise que cette association a son siège à Bréhémont, elle intervient au niveau du Conseil Départemental sur des problèmes particuliers de la levée de la Loire. Elle est composée d'une trentaine de membres.

Approbation à l'unanimité

- **Collège Henri Becquerel – Subvention exceptionnelle Projet « mini entreprise »**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est soumis au Conseil une demande de subvention émanant du Collège Henri Becquerel. Un programme de création d'entreprise s'adresse aux collégiens. Une mini-entreprise composée de 12 élèves a été créée cette année.

Les mini-entrepreneurs participeront le 14 mai prochain au championnat régional à Blois.

Aussi, dans le cadre de la prise en charge du déplacement de 3 élèves domiciliés à Avoine, il est proposé de participer financièrement en octroyant une subvention de 180 €.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

- **Cession du 31 rue Marcel Vignaud**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Considérant que la propriété concernée, répertoriée et référencée « lot 8 » de la copropriété « 29 et 31 rue Marcel Vignaud » sise à Avoine appartient au domaine privé communal,

Considérant que ce lot à usage d'habitation n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Vu l'offre d'achat émise par Messieurs Bastien BOUCHERON et Louis Aldo PINEAU de la SCI BP IMMO en date du 08/02/2019 d'un montant de 60.000 € nets,

Il est soumis au Conseil la proposition de cession de ce lot n°8 (implanté en partie sur les parcelles AL 833 et 831) en faveur de Messieurs Bastien BOUCHERON et Louis Aldo PINEAU de la SCI BP IMMO dont le siège est situé à Ballan-Miré, 4 rue de la Sublainerie, pour la somme de 60.000 €. Les frais de notaire et/ou d'agence seront à la charge des acquéreurs.

La superficie privative Loi Carrez de ce lot 8 est la suivante : 248.97 m² et 1.68 m² de surface annexe. Les surfaces non bâties restent en jouissance de la copropriété.

L'Etude de Maître SOURDAIS, Notaire à Chinon sera en charge d'établir l'acte de vente.

Mme AUROUX s'étonne que cette délibération ne soit pas passée au préalable en commission. Cela empêche les autres acquéreurs de se positionner. Pourquoi ne pas la mettre en vente par publicité.

M. le Maire rappelle les termes de l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal. Les conseillers qui souhaitent avoir des renseignements sur les dossiers soumis au vote du conseil peuvent les poser avant le conseil. Il précise que l'immeuble, fermé depuis des années, est en très mauvais état.

M. CHARRIER demande quelle est la finalité du projet.

M. le Maire précise que pour le moment rien n'a été précisé.

M. CHARRIER estime qu'il est difficile de donner son avis sur un projet dont on ne connaît rien.

Après vérification auprès des services, l'agence LIGERIA avait délivré une estimation du bien en date du 16/11/2018 et était titulaire d'un mandat de vente depuis le 20/11/2018 (document transmis aux conseillers en date du 30/04/2019).

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

○ **CPIE – Convention de partenariat - Année 2019**

Il est soumis au Conseil la convention définissant les modalités de soutien de la collectivité à la régie rurale de l'environnement et des espaces naturels initiée et animée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire pour l'année 2019.

La régie rurale de l'environnement et des espaces naturels est un dispositif de gestion patrimoniale du territoire. Composée d'agents de l'environnement, celle-ci met en œuvre un programme de travaux d'entretien et de valorisation des espaces naturels et paysagers sur le territoire de la commune.

La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 8.500,00 euros NTT et se décompose comme suit :

Code	Site	Montant
1	Cale rue du Val de l'Indre	715,00 €
2	Ruisseaux	1.563,00 €
3	Lac Mousseau	4.122,00 €
4	Pâturage site « prairies tennis »	2.100,00 €
TOTAL		8.500,00 €

M. CHARRIER, étant membre du Conseil d'Administration du CPIE, ne prend pas part au vote.

Approbation à la majorité absolue

○ **Aménagement du Parking du Stade M. Vignaud – Approbation PROJET**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Dans le cadre de l'aménagement du parking du Stade Marcel Vignaud à AVOINE, la commission Voirie - Espaces Publics et Bâtiments du 23/04/2019 a émis un avis favorable au dossier « PROJET ».

A cet effet, il est soumis au Conseil le dossier « PROJET » dont l'estimation des travaux s'élève à la somme totale de 299.089,25 € H.T.

M. SORAIS précise qu'il est délicat que la piste cyclable traverse l'entrée du parking.

M. GODOY rappelle qu'il n'y a pas des matchs tous les jours.

M. DESBLACHES précise que le plateau surélevé permettra de diminuer la vitesse. Il y aura également une signalisation adaptée. Des portes vélos seront également installés. Les travaux pourraient débiter à l'automne.

Approbation à l'unanimité

○ **Réhabilitation de l'école élémentaire – Approbation PROJET**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire, la commission Voirie - Espaces Publics et Bâtiments du 23/04/2019 a émis un avis favorable au dossier « PROJET ».

A cet effet, il est soumis au Conseil le dossier « PROJET » dont l'estimation des travaux s'élève à la somme totale de 239.815,00 € H.T.

M. DESBLACHES présente le projet et précise que l'isolation et le shingle vert seront remplacés par des plaques de polycarbonate avec une couleur uniforme. Une casquette à lamelles inclinées sera créée contre le soleil et le bas des murs sera traité avec de l'acier corten.

On procédera à la réfection du garage avec des portes sectionnelles et réfection de la couverture. La réfection du toit terrasse du restaurant scolaire sera également réalisé.

Les travaux seront réalisés durant les mois de juillet et août (vacances scolaires).

M. SORAIS demande si les fenêtres avaient été changées.

M. DESBLACHES précise que les fenêtres avaient déjà été changées et des stores ont été installés.

Approbation à l'unanimité

○ **Aménagement de voirie CD 7 au Néman – Avant-Projet**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Dans le cadre des aménagements de voirie du CD 7 au Néman, la commission Voirie - Espaces Publics et Bâtiments 23/04/2019, a émis un avis favorable à l'Avant-projet.

A cet effet, il est soumis au Conseil le dossier d'Avant-Projet dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 586.626,40 € H.T (dont 99.450,00 € H.T pour les tapis d'enrobés).

M. DESBLACHES précise que le STA de l'Île Bouchard a émis un avis favorable. Les tapis d'enrobés seront pris en charge par le Conseil Départemental. L'aménagement de voirie face au 108 rue du val de l'Indre n'est pas concerné.

Les travaux sont prévus à l'automne pour une durée de 4 mois.

Approbation à l'unanimité

- **Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Avenant n°1 – ET DEMAIN**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Le 10 Avril 2019, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire en faveur de l'entreprise Et Demain, pour un montant de 3.529,00 € H.T.

Cet avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

- Intégration des travaux complémentaires de couverture à l'étude de conception générale pour le restaurant scolaire

Le montant initial du marché étant de 15.000,00 € H.T, l'avenant n°1 de 3.529,00 € H.T porte le marché à la somme de 18.529,00 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Maîtrise d'œuvre Aménagement du parking du Stade M. Vignaud Avenant n°1 ECR ENVIRONNEMENT**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Le 10 Avril 2019, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking du stade Marcel Vignaud en faveur de l'entreprise ECR Environnement, pour un montant de 5.214,31 € H.T.

Cet avenant a pour objet :

- L'établissement du forfait définitif de rémunération prenant en compte dans les travaux, la piste cyclable.

Le montant initial du marché étant de 19.270,00 € H.T, l'avenant n°1 de 5.214,31 € H.T porte le marché à la somme de 24.484,31 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

Intervenant : Michel DALY

- **Festival Avoine Zone Groove – Contrats**

- Contrat de cession ASSOCIATION COME ON TOUR « PASSION COCO » pour la prestation du 28/06/2019 à 19h00 pour un montant de 1.846,25 € TTC
- Contrat de cession CHOUETTE ASBL « SUPERSKA » pour la prestation du 29/06/2019 à 00h15 pour un montant de 2.200,00 € TTC

- Contrat de cession HEAD RECORDS « OZ CORPORATION » pour la prestation du 29/06/2019 à 16h30 pour un montant de 1.793,50 € TTC
- Contrat de cession ASSOCIATION COME ON TOUR « THE YELLBOWS » pour la prestation du 29/06/2019 à 17h45 pour un montant de 1.899,00 € TTC
- Contrat de cession AFX «KEPA » pour la prestation du 29/06/2019 à 19h00 pour un montant de 1.582,50 € TTC
- Contrat de cession B. BOXES PRODUCTION « BREAKY BOXES » pour la prestation du 30/06/2019 à 14h30 pour un montant de 1.500,00 € TTC
- Contrat de cession ASSOCIATION TRANCHE DE BLUES «DOBROTHERS BLUES » pour la prestation du 30/06/2019 à 15h45 pour un montant de 700,00 € TTC
- Contrat de cession SAS L'IGLOO « THE LOIRE VALLEY CALYPSOS » pour la prestation du 30/06/2019 à 00h15 pour un montant de 2.110,00 € TTC.

Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 2 pour l'ensemble de ces contrats

➤ Festival Avoine Zone Groove – Conventions

Il est soumis au Conseil Municipal les conventions de mécénat et partenariat suivantes :

- Convention de mécénat E. LECLERC
- Convention de partenariat ALOUETTE

Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 2 pour ces 2 conventions

➤ Podium de l'été 2019 – Contrats

- Contrat de cession MLP « MICHEL LEEB ONE MAN SHOW 40 ANS ! » pour la prestation du 31/08/2019 à 21h00 pour un montant de 33.760,00 € TTC (1^{ère} partie)
M. SORAIS demande des précisions sur le catering.
M. GODOY précise que l'hébergement est à la charge du producteur et le repas de l'équipe est à la charge de la commune.

Approbation à l'unanimité

- Contrat de cession SARL MARTIAL ORGANISATION « ZOUK MACHINE » et « REGIE MICHEL LEEB » pour la prestation du 31/08/2019 à 22h45 pour un montant de 13.883,80 € TTC (2^{ème} partie)
M. DALY précise que ce contrat comprend la rémunération de la société Michel Martial de 3.000 € pour les 2 contrats et les frais de déplacement de 1.666 €.

Approbation à l'unanimité

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adresser une motion à Madame la Préfète demandant un moratoire de 18 mois sur les installations d'éoliennes en Indre et Loire et dans la Vienne, notamment en raison de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par les collectivités.

Approbation à l'unanimité

M. le Maire fait part au conseil des remerciements qui lui ont été adressés :

- Remerciements de l'union des campings-caristes de France pour la subvention qui leur a été accordée.
- Remerciements d'un camping-cariste pour la qualité de l'aire de camping-cars d'Avoine.
- Remerciements de la Ligue Centre Val de Loire de Football pour la mise à disposition des installations sportives dans le cadre du Tour Elite UEFA U19 qui s'est déroulé du 20 au 26/03/2019.
- Remerciement de l'association Lire et Dire pour la subvention qui leur a été attribuée.

Une brochure réalisée par l'ARCICEN (Association des Représentants des Communes d'Implantation et des groupements de communes s'y rattachant, de Centrales et de sites de production d'Energie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires) est distribuée à chacun des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

